

LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE
REGLEMENT SAISON 2025-2026
ACTIONS REGIONALES WATER-POLO

- :- :-

Préambule :

La ligue du Centre-Val de Loire organise pour la saison 2025-2026 :

- Un championnat régional, toutes catégories, réservé aux joueurs nés en 2009 et avant (2010 avec simple surclassement / 2011 avec double surclassement) ;
- Des regroupements pour les jeunes (filles et garçons) nés en 2012 et plus ;
- Un POLONAT JEUNES.

CHAMPIONNAT REGIONAL

1. Déroulement du championnat régional toutes catégories :

7 équipes sont engagées, le championnat se déroulera avec matchs Aller/Retour avant le 17 mai 2026. Le calendrier est disponible sur Extranat.

2. Prérequis et Droits d'engagements :

Chaque équipe du championnat s'engage à participer à au moins 4 regroupements jeunes.

Le coût de l'engagement des équipes au championnat régional a été fixé par l'assemblée générale à 1100€ quelle que soit la composition de l'équipe. Les droits d'engagement doivent parvenir à la Ligue avant la première journée du championnat (4 octobre 2025). Tout échelonnement de paiement doit faire l'objet d'une demande auprès du trésorier de la Ligue.

Une « caution arbitrage » de 400 € sera demandée aux clubs et remboursée si le club fournit des arbitres à partir de 5 désignations.

3. Arbitrage championnat régional toutes catégories :

En fonction des disponibilités des arbitres, ceux-ci seront désignés par le responsable régional, en priorisant les clubs proposants eux-mêmes des arbitres. Les frais d'arbitrage seront pris en charge par la Ligue.

Seuls les arbitres (officiels A) à jour de leur recyclage pourront être désignés (et indemnisés).

Toutefois, compte tenu du faible nombre d'officiels disponibles en région, il est convenu que les clubs puissent s'organiser pour que les rencontres se déroulent en auto-arbitrage (chacun des deux clubs fournit un officiel).

Le club ne fournissant pas d'officiel accepte sans réserve un arbitrage unilatéral par l'officiel de l'autre club. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

ATTENTION : les officiels de tables doivent impérativement être licenciés, formés, recyclés ou en cours de formation.

4. Saisie ExtraNat :

Toutes les rencontres devront obligatoirement être saisies sur ExtraNat 3.0. Tout défaut sera pénalisé d'une amende de 100 € si non-respect des consignes suivantes :

- Deux heures avant le début de la rencontre, chaque club doit avoir saisi sa composition d'équipe.
- La rencontre finie, et dans un délai de 3 heures, le club recevant doit saisir le résultat.
- Dans les 72 heures suivant la rencontre, le club recevant doit saisir la feuille de match et valider le résultat
- La feuille de match "papier" doit être envoyée à la Ligue* (courrier ou mail) avant le mardi soir suivant.

5. Horaires des rencontres – reports de matchs :

Dès parution du calendrier officiel et dans les 15 jours suivants, les clubs qui accueillent doivent préciser le jour et l'heure de la rencontre en respectant la règle suivante :

- Si rencontre le vendredi, le match doit avoir lieu entre 20H30 et 21H00 ;
- Si rencontre le samedi, le match doit avoir lieu à partir de 19H00 ;
- Si rencontre le dimanche, le match doit avoir lieu l'après-midi.

Une dérogation est possible si entente entre les 2 clubs.

Le club recevant doit confirmer le lieu et l'horaire de la rencontre au plus tard huit jours avant la date prévue.

En cas de changement de date et d'horaire, le club visiteur doit donner son accord. **La Ligue doit être impérativement informée de ce changement au plus tard 8 jours avant la date programmée.**

En cas de non-respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

6. Classement :

Les classements seront effectués par la Ligue en fonction des résultats des rencontres (tirs aux buts à la fin de la rencontre si match nul) et en conformité avec le règlement fédéral.

En cas d'égalité à l'issue d'une poule ou du championnat, les équipes seront départagées comme suit :

- Résultat des matchs les ayant opposés
- Goal-average des matchs les ayant opposés
- Goal-average général
- Meilleure attaque

7. Réclamations :

Toutes les réclamations signalées sur la feuille de match devront être confirmées par écrit à la Ligue au plus tard le mardi suivant la rencontre.

8. Forfait :

Une équipe déclarant forfait pour un match, outre la perte d'un point au classement, sera pénalisée d'une amende de 100 € (déclaré 48 heures avant l'heure prévue) ou 200 € si le forfait n'a pas été déclaré dans ce délai. Si un club déclare forfait et ne se déplace pas chez son adversaire, le match retour se fera obligatoirement chez ce dernier.

9. Responsabilité du club organisateur :

L'organisateur a la charge du service d'ordre.

Il est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires.

Il doit prévoir les officiels licenciés, à jour de leur formation, nécessaires à la tenue de la table de marque (chronométreurs, secrétaire), ainsi que le matériel ad hoc (feuille de match, chronomètres, corne de brume, sifflet, drapeaux, tableau d'affichage du score, tableau d'affichage des fautes). Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table.

Il doit informer l'arbitre désigné du lieu et de l'horaire de la rencontre avant le mardi précédent celle-ci.

10. Sanctions sportives :

Les EDA, EDA4 et EDA4P devront faire l'objet d'un rapport d'arbitre écrit et détaillé transmis à la Ligue dès le lundi suivant la rencontre.

Si un match est arrêté ou non joué, pour quelque raison que ce soit, il appartiendra à la Ligue de statuer sur la suite à donner.

Le barème des sanctions automatiques fédérales (voir l'annuel règlement fédéral 2025/2026) sera appliqué. Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu pour deux ou trois matches, sans préjudice des sanctions ultérieures pouvant être appliquées.

Tout joueur exclu définitivement avec remplacement est « averti » pour la saison, une seconde EDA entraîne une suspension automatique d'un match.

Les arbitres sont chargés de vérifier les licences des joueurs et officiels, ainsi que les sur-classements ou doubles sur-classements éventuels.

11. Joueurs brûlés :

Les clubs ayant une équipe dans un championnat N2 ou N3 doivent déclarer à la Ligue une liste de 7 joueurs qui ne peuvent participer au championnat régional quinze jours avant le début du championnat. La liste des joueurs brûlés est annexée au présent règlement.

12. Litiges :

Tout litige sera jugé par la table ronde water-polo qui soumettra une proposition de décision au comité directeur ou bureau exécutif.

13. Spécificité Centre-Val de Loire :

Les équipes pourront être composées de 14 joueurs, quel que soit leur poste.

14. Tournoi de l'Ouest :

Le vainqueur du championnat régional devra participer au tournoi de l'Ouest regroupant les champions régionaux de Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire (voir règlement inter région Grand Ouest). Ce tournoi doit être organisé par la ligue désignée par l'inter région. Il détermine le vainqueur du championnat de l'Ouest.

REGROUPEMENT JEUNES

1. Déroulement des regroupements :

La ligue CENTRE VAL DE LOIRE propose d'organiser six regroupements jeunes dans la saison 2025/2026. Ces regroupements seront organisés sur six dates de 13 heures à 18 heures. Les dates sont annexées au présent règlement.

2. Sélections Jeunes

L'objectif de ces regroupements est d'identifier les joueurs susceptibles d'être sélectionnés dans les équipes interrégionales participant aux coupes inter-ligues.

Une sélection régionale U13 mixte participera à la coupe inter-ligues de l'Ouest le 15 mars 2026

Une sélection régionale U15 mixte participera à la coupe inter-ligues de l'Ouest le 8 mars 2026

3. Aspect financier et organisation logistique

Les regroupements jeunes seront gratuits. Le club prenant en charge l'organisation d'un regroupement proposera en fin de séance une collation.

FORMATION DES OFFICIELS :

- Les formations officiel B sont organisées à l'échelon départemental par un officiel A référent.
- Les formations « officiels A » sont organisées à l'échelon régional avec un formateur national.
- Le référent régional des officiels de waterpolo est Didier RAITON

*ligue@natation-cvl.fr

*michel.sauget@natation-cvl.fr

*dlfb@club-internet.fr

*draiton@hotmail.fr

ANNEXE A

LISTE DES JOUEURS BRULÉS SAISON 2025/2026

Joueurs d'ORLEANS en N2

- GALLET Donovan
- HIBERT KLUSKA Arnaud
- GREGOR Filip
- CLAMOUSSE Louison
- PILLETTE Thomas
- BELON Damien
- PROCOPPE Ethan

Joueurs de TOURS en N3

- Stéphane KUBAS
- Hugo RANVIER
- Matthieu KERHOMEN
- Simon STREIT
- Simon CHARBONNIER
- Geoffroy LECAT
- Quentin JUNG

Joueurs de l'Entente CHARTRES/VERNOUILLET

- AYAD Michel
- BEURTON Matthias
- CLAEYS Baptiste
- GOUT Guillaume
- LAGUES Tristan
- LE CORNEC David
- LE GALL Joël

ANNEXE B

DATE DES REGROUPEMENTS JEUNES

Premier regroupement : 16 novembre 2025

Deuxième regroupement : 7 décembre 2025

Troisième regroupement : 18 janvier 2026

Quatrième regroupement : 8 février 2026

Cinquième regroupement : 8 mars 2026

Sixième regroupement : POLONAT REGIONAL